

## Communiqué de presse

- 26 octobre 2009 -

### **LE FCPI CHAMPLAIN INNOVATION, ENTAME SA DEUXIEME PHASE DE COLLECTE A L'IR AVEC UN PIPE LINE DE PROJETS INTERESSANTS...**

**Créé en partenariat avec le groupe Siparex,  
le FCPI Champlain Innovation capitalise sur les domaines  
d'expertise de Financière de Champlain (santé et environnement)  
en investissant dans de jeunes entreprises innovantes non cotées  
de « l'Economie durable »...**

***Depuis le lancement du fonds CHAMPLAIN INNOVATION, le contexte a –  
t-il évolué et quels sont vos objectifs en termes de collecte ?***

A l'approche du Sommet de Copenhague (début décembre), les effets d'annonce se sont multipliés de la part des états. Après les Etats-Unis au début de l'année, avec le plan Obama, ce fut le tour de la Chine puis de l'Inde qui entend multiplier par dix sa capacité installée dans le solaire dès 2012. On parle beaucoup du solaire et de l'éolien mais la préservation de l'environnement couvre **un nombre beaucoup plus important de technologies** qui rentrent dans le scope d'investissement de Champlain Innovation : efficacité énergétique, chimie verte notamment...

**La biomasse**, moins médiatisée, est également un bon exemple. En France, **ce marché devrait croître de 40% à 50% entre 2008 et 2020, selon Xerfi**, alors qu'il représente déjà plus de la moitié de la production d'énergie primaire d'origine renouvelable devant l'hydraulique, les bio-carburants et l'éolien ! Trois appels d'offre ont été lancés par le gouvernement et un fonds « chaleur » a été créé avec une dotation d'1 milliard d'euros d'ici 2012, ce qui devrait encourager le développement de projets au sein de cette filière. Il est prévu d'atteindre une production de chaleur de **15 TEP (tonnes équivalent pétrole) en 2020 contre 8,8 en 2006**, une contribution essentielle à l'atteinte de l'objectif de 23% d'énergies renouvelables fixé par la France pour 2020. La filière biomasse « bois » devrait être la plus prometteuse et la plus ouverte à de nouveaux entrants mais il existe également des opportunités pour des acteurs de petite taille sur la filière « déchets verts » notamment.

Si l'on constate une amélioration de l'accès au crédit pour les entreprises cotées du secteur de l'environnement, le financement reste un problème pour les jeunes entreprises innovantes. C'est pourquoi nous sommes confiants dans notre **objectif de 10 M euros** de collecte pour le FCPI Champlain Innovation.

## ***L'investissement à l'IR présente-t-il le même intérêt que pour l'ISF ?***

Investir dans Champlain Innovation permet de bénéficier d'un avantage fiscal de 25% à l'IR et d'une exonération de plus-values à la sortie. C'est un moyen d'investir à moindre coût dans des sociétés à fort potentiel. Rappelons que l'objectif du fonds, outre l'avantage fiscal, est d'offrir un rendement élevé à la sortie en capitalisant sur des secteurs très porteurs : l'environnement et la santé. Nous avons reçu beaucoup de dossiers.

La conjonction de l'expertise sectorielle de Financière de Champlain et de celle du groupe Siparex dans le non coté, devrait permettre à Champlain Innovation de capter ce potentiel de façon sélective.

## ***Quels types de dossiers étudiez-vous ?***

Dans l'environnement :

- la chimie verte :
  - ✓ des procédés qui permettent de remplacer le chlore par des matériaux biodégradables
  - ✓ ou encore de substituer aux additifs chimiques alimentaires des substances plus saines pour la santé (huiles végétales...)
- l'efficacité énergétique :
  - ✓ les semi-conducteurs : il faut savoir que 9% de la consommation d'électricité aux US est liée à internet...
- le traitement de l'eau :
  - ✓ l'utilisation d'enzymes bios pour la purification de l'eau
  - ✓ une méthode de désinfection de l'eau à base de flashes de lumière...
- les énergies renouvelables :
  - ✓ la biomasse forestière
  - ✓ un réservoir à hydrogène qui optimise la capacité et la sécurité du stockage

Dans la santé :

- la sécurité alimentaire :
  - ✓ des engrais bio
  - ✓ une machine permettant de tracer le taux de pesticides absorbé par la plante
- le diagnostic médical :
  - ✓ de nouveaux procédés de tests des pathologies

## ***Pourquoi jouer ces thématiques au travers d'un FCPI plutôt que sur un fonds thématique traditionnel ?***

Investir dans un FCPI permet à la fois de se dé-corréler des marchés actions et de bénéficier du fort potentiel lié aux thématiques du développement durable de façon **beaucoup plus diversifiée** et sur un horizon de temps plus long.

La prise de conscience sur les conséquences du réchauffement climatique est déjà là. Dans les dix prochaines années, la thématique du **vieillissement de la population** devrait également monter en puissance. Par ailleurs, l'explosion des déficits budgétaires favorise le développement **de nouvelles approches en matière de soins: plus préventives que curatives**, ce qui devrait stimuler l'innovation dans le domaine du diagnostic médical (recours aux tests plus systématique) et des médecines dites « douces » (phytothérapie, homéopathie...). A l'horizon 2050, on va assister à un quasi triplement de la population des plus de 80 ans ! Un levier de croissance majeur également pour le **développement des medtechs (prothèses, implants, équipement médical...)**.

Les fonds thématiques comme les FCPI, permettront de capter ces grandes tendances mais avec des degrés de maturité des projets différents et un biais technologique plus marqué sur Champlain Innovation. Les deux approches sont complémentaires.

### ***Principales caractéristiques techniques (voir informations complémentaires dans la plaquette du FCPI)***

Code ISIN	Part A : FR0010720649
Souscription minimum	2 000 euros
Durée de vie	8 ans prorogables 2 x 1an
Commission de gestion	3,80%
Date limite de souscription	30.12.2009

#### **Contact presse :**

Isabelle PRIAULET  
01 58 18 62 91  
[priaulet@champlain.fr](mailto:priaulet@champlain.fr)

Barthélémy RENAUDIN  
responsable du FCPI à la Financière de Champlain  
01 58 18 62 90  
[renaudin@champlain.fr](mailto:renaudin@champlain.fr)

[www.financierede Champlain.fr](http://www.financierede Champlain.fr)